



Jérôme Gaslain

(France)

MITHRIDATE I^{ER} ET SUSE

Keywords: Mithradates I, Susa, Seleucia on the Tigris, Philhellenism, Arsacid empire

La conquête et l'occupation de vastes territoires par les Parthes sous Mithridate I^{er} (v. 165–132 av. n. è.) et ses successeurs, n'ont été rendues possibles que parce que ceux-ci n'ont jamais négligé la prise et le contrôle des cités. Cet état de fait n'est certes pas propre à la dynastie arsacide et à sa politique impériale, mais il revêt un caractère bien particulier lorsqu'on y regarde de près. La présente étude a pour objectif de lancer des pistes de recherches quant à la manière dont les Arsacides ont investi les cités, avec en exergue l'exemple de Suse. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, il n'y a pas de pratique prédéterminée à l'égard de la mainmise sur les centres urbains de la part de la monarchie arsacide. Nous sommes peu informés sur ce phénomène, à la différence de la période sassanide¹, mais nous pouvons tout de même constater que les Arsacides choisissent au cas par cas tantôt l'option militaire, et tantôt la négociation. Qu'en est-il de Suse? Nous ne saurions apporter une réponse catégorique face à l'aspect lacunaire des sources, mais quelques indices peuvent toutefois orienter notre analyse.

* * *

A partir de leur berceau d'Asie Centrale, les Arsacides ont étendu leur influence de manière significative à partir du règne de Mithridate I^{er}. En effet, c'est

¹ Pour ne citer que deux exemples, sur la conquête d'Europos-Doura et de Hatra par les Sassanides, voir respectivement les derniers résultats de la mission franco-syrienne Leriche, de Pontbriand, Coqueugniot (éds.), *Europos-Doura Etudes*, vol. 6, (sous presse) 2011, en particulier sur le chantier concernant la rampe d'assaut, et Hauser, Tucker 2009, 106–139.

autour de l'année 155 av. n. è. que le roi assoit son emprise sur les terres de Parthie, de Margiane, et de Bactriane occidentale au moins². Son regard se porte alors vers l'occident, et en 148/7, il se rend maître de la Médie, faisant d'Ecbatane³ le symbole de sa progression⁴. Les centres urbains sous l'autorité arsacide sont alors déjà nombreux. Parmi eux, on peut penser à Hécatompylos ou Rhagae, Merv (?), mais également à des sites de moindre importance comme Syrinx, Tambrax, Asaak, Dara, Nisa (?) etc⁵. Or, nous ignorons comment les Arsacides se sont imposés à ces villes, et même en ce qui concerne Ecbatane⁶, notre connaissance sur sa mainmise reste réduite à des suppositions. Les combats pour la conquête de la Médie semblent toutefois avoir été longs⁷, sans pour autant que cela puisse justifier d'une soumission armée de la capitale mède. Les sources numismatiques qui pourraient nous orienter dans ce débat demeurent sujettes à des discussions dont on ne peut tirer sûre matière à commentaire⁸. En 141 av. n. è., les Arsacides s'emparent notamment de Séleucie du Tigre et de Babylone⁹. Les documents babyloniens apportent des indices importants quant à l'arrivée officielle des Arsacides dans ces cités: ainsi Mithridate entre dans Séleucie, puis dans Babylone tel un nouvel Alexandre¹⁰. Mais nous ne connaissons pas la méthode employée par le roi pour s'y imposer: pour parler avec les autorités de ces villes ou assaut armé? Difficile de répondre, encore une fois. Soulignons que si des combats ont bien lieu en Babylonie entre armées arsacides et troupes au service des Séleucides, sans qu'on en connaisse les détails, il ne nous est pas parvenu de sources – épigraphiques, littéraires ou archéologiques-, faisant clairement état d'une opposition militaire dans ou face aux remparts des cités de Babylone ou de Séleucie du Tigre (cf. *infra*). Cela dit restons prudents, le quasi silence des sources à ce propos peut légitimement laisser perplexe.

* * *

En ce qui concerne Suse, des indications précieuses nous sont fournies par la numismatique connue par l'incontournable étude de G. Le Rider¹¹. Nous savons que la ville est prise par les Arsacides au plus tôt à la fin de l'année 140

² Olbrycht 2010, 229–245.

³ Voir Boucharlat 1998, 173–186.

⁴ Olbrycht 2010, 238.

⁵ Chaumont 1973, 197–222; Bernard 1994, 499, note 51.

⁶ Sur Ecbatane et la Médie, voir désormais Boillet 2009.

⁷ Justin 41.6.6.

⁸ Dabrowa 2006, 38.

⁹ Gaslain 2011b, 89.

¹⁰ Sachs, Hunger 1996, 134–135.

¹¹ Le Rider 1965.

av. n. è., probablement en 139–138 av. n. è. Les troupes arsacides engagées dans la conquête de la Susiane ont fait face à une résistance importante¹². Mais il semble possible de croire que les habitants de la cité sont entrés en négociation avec les représentants arsacides, sans pour autant engager dans ces pourparlers l'ensemble de la Susiane, et surtout plus largement l'Elymaïde.

Les deux premières émissions monétaires susiennes de Mithridate I^{er} sont en bronze et dévoilent sur leur droit des divinités grecques (Tyché ou Héraclès¹³). Sur leur revers, on trouve comme décor toujours la Tyché ou la Niké aptère dans des scènes de couronnement¹⁴ avec la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΣΑΚΟΥ. Dans cette série de bronzes, la troisième émission attire particulièrement l'attention. Elle montre sur son droit un portrait barbu de face et non de profil, probablement celui de Mithridate I^{er}¹⁵, alors que son revers dépeint Apollon qui, semble-t-il, prend de la main droite la même main d'un personnage un genou à terre, décrit là encore comme l'Arsacide¹⁶.

L'utilisation de ces divinités sur les droits et revers des frappes inaugurales de Mithridate à Suse avec tout la symbolique qui s'y développe, et non pas le portrait du roi que l'on retrouve sur les droits de la troisième émission, a permis d'y voir d'une part, une volonté première du souverain d'être conciliant à l'égard de la population grecque de la cité et d'autre part, d'en conclure que les Parthes se sont imposés à la ville sans violence¹⁷. A en suivre cette hypothèse, les Arsacides auraient donc négocié avec les Susiens leur mainmise politique sur la ville¹⁸. Toutefois, trois questions se posent si l'on suit cette interprétation. A) Faut-il croire à une sincérité arsacide quant à l'utilisation de ces divinités grecques et à son message supposé, ou faut-il davantage y voir une manœuvre bien orchestrée à l'égard des Grecs après la conquête de la cité? B) Sur le revers de la monnaie à l'effigie supposée de Mithridate, s'agit-il véritablement du roi arsacide agenouillé, et pourquoi un personnage de son rang serait-il dans cette posture? C) Le fait que les Arsacides soient restés en guerre pendant longtemps en Susiane/Elymaïde après la prise de Suse et qu'ils aient aussi momentanément perdu le contrôle de la cité sous l'usurpateur Tigraios¹⁹, peut-il laisser croire à l'impossibilité de négociations²⁰? Tentons de répondre

¹² Sachs, Hunger 1996, 150–153 et 168–171; Le Rider 1965, 356; Hackl, Jacobs, Weber (éds.), 2010 (3), 49sq.

¹³ Martinez-Sève 2002 (II), 773–774.

¹⁴ Le Rider 1965, 78–79, n° 95–96.

¹⁵ Vardanyan 2001, 53.

¹⁶ Le Rider 1965, 79, n° 97; Sellwood 1980, 41 (S. 12.28).

¹⁷ Le Rider 1965, 374. Nous avons formulé, avec prudence, une même hypothèse en ce qui concerne la prise de la cité d'Europos-Doura par les Arsacides: Gaslain 2011b.

¹⁸ Le Rider 1965, 375.

¹⁹ Will 2003 (II), 410; Dabrowa 2006, 39; Assar 2006, 93.

²⁰ Assar 2004/5, 47.

à ces questions en commençant par la dernière. Un accord entre les habitants de Suse, ou certains d'entre eux (les Grecs seulement?) semble tout à fait possible sans que la Susiane tout entière soit pacifiée: Kamnaskirès qui contrôle Suse alors n'est pas battu mais simplement chassé de la ville²¹. Ce traité n'aurait concerné que certaines autorités municipales²², ce qui pourrait expliquer, en partie du moins, la poursuite des hostilités par ailleurs. Il n'y aurait rien de surprenant à cela. Prenons l'exemple de la conquête de Séleucie du Tigre ou de Babylone qui n'entraîne pas la pacification de la Babylonie, au contraire même, puisque la région est de surcroît attaquée par les troupes de Kamnaskirès lui-même dès 141–140 av. n. è.²³, et qu'il faut dix ans au moins pour qu'un calme relatif y règne²⁴.

La seconde question est celle de l'identification du personnage agenouillé devant Apollon qui l'intronise, dans une sorte de *proskynèse*. Se peut-il qu'un roi soit présenté un genou à terre face à ce dieu grec ? A priori cela paraît difficilement crédible car s'il s'agit du souverain arsacide, comment se fait-il qu'il porte une tiare que l'on ne retrouve jamais dans son monnayage ? De plus, cette scène n'apparaît pas ailleurs dans la numismatique arsacide²⁵. On connaît la Tyché de Séleucie qui se prosterne devant le roi, signe de la soumission de la cité à la monarchie, à plusieurs reprises dans l'histoire de la numismatique parthe au I^{er} siècle av. n. è.²⁶. Mais, en dehors de la monnaie en question ici, le roi domine toujours la situation dans ce style de représentation. Que devons-nous croire à propos de ce bronze ? Il apparaît en fait nécessaire de lier droit et revers pour saisir le message que les graveurs ont développé. Sur le droit, l'affichage du portrait de Mithridate est difficilement contestable: il s'agit bien d'une monnaie royale arsacide, stylistiquement proche des premiers portraits de Mithridate à Séleucie, datant donc de la période juste postérieure à la conquête (v. 141–140 av. n. è.)²⁷. Les habitants de Suse ont alors dans leurs mains la matérialisation officielle du nouveau pouvoir central sous le sceau duquel ils vivent désormais. Le fait que ce même roi soit représenté un genou à terre face à Apollon, et que les deux personnages se serrent la main n'a alors rien de dévalorisant pour le souverain, mais va bien dans le sens d'un accord entre

²¹ Le Rider 1965, 356; Will 2003 (II), 409; Schuol 2000, 272.

²² Boucharlat 1985, 75.

²³ Potts 1999, 387–388.

²⁴ Clancier 2007, 61.

²⁵ Ce sont les arguments de Assar 2004/5, 47 qui parle d'un « curious design ».

²⁶ Sellwood 1980, 138 (Orode II), 173 (Phraate IV); Gaslain, Maleuvre 2006, 180, note 110; Sinisi 2008, 238 sq.

²⁷ Ce que conteste Mørkholm 1965, 151 qui pense que ce portrait appartient au règne d'Artaban I^{er}. Nous sommes enclins à croire qu'il s'agit bien d'un portrait de Mithridate I^{er}, les éléments iconographiques entre les émissions susiennes et séleucéennes se rapprochant nettement. De plus, il nous paraît difficile de croire que Mithridate n'aurait pas fait frapper son effigie à Suse.

l'élément grec de la ville et la monarchie orientale. Qu'Apollon domine le roi sur le revers trouve une réponse appropriée sur le droit avec le portrait du roi seul. Cela sous-entend que ce dernier a bien obtenu son autorité sur la ville par la ville, par le biais de ceux pour qui ce dieu évoque une référence incontournable, autrement dit les Gréco-Macédoniens ou des Susiens hellénisés. Alors que la Babylonie est toujours en proie à des combats, que l'Elymaïde représente un danger réel pour la stabilisation du pouvoir des Arsacides, et que la situation reste instable en Asie Centrale, les représentants de Mithridate ont probablement préféré nouer des liens avec les autorités de la cité en la personne de l'épistate et/ou du satrape/stratège²⁸(?) en établissant une mutuelle reconnaissance vis-à-vis de laquelle l'assemblée des citoyens de Suse n'a alors pas pu être inactive. Ainsi, les Arsacides auraient privilégié l'option pacifique, après quinze ans au moins d'engagement militaire et l'agrandissement d'un royaume devenu plus difficilement contrôlable.

De plus, n'oublions pas que la frappe de bronzes est destinée à une utilisation locale, s'adressant plus spécifiquement ici aux habitants de Suse. En réalité ces premières frappes ne sont pas seulement le témoignage d'une marque de bienveillance à l'égard de la population de la cité conquise, mais il s'agit d'un geste politique bilatéral, faisant suite à un accord passé entre le nouveau pouvoir central et une autorité municipale. En d'autres termes, le personnage du revers porte une tiare, il est donc roi, et ce n'est pas le fait qu'il apparaisse ainsi coiffé pour la seule fois qui doit nous surprendre et donc nous empêcher de croire qu'il s'agit de Mithridate I^{er}. En effet, les graveurs de l'atelier susien ont dû rompre avec le style des frappes précédant celles de l'Arsacide, qu'il s'agisse des monnaies de Démétrios II, d'Okkonapsès, ou de Kamnaskirès qui apparaît à la mode séleucide, imberbe, les cheveux courts et ceint d'un diadème²⁹, bien différent donc du Parthe barbu sur le droit et coiffé d'une haute tiare sur le revers.

Liberté municipale admise par l'autorité arsacide elle-même habilitée par les habitants (grecs) de Suse, telle semble être le schéma iconographique qui devait alors correspondre aux accords politiques passés.

Des bronzes à mettre en parallèle avec ceux de Suse ont aussi inauguré les frappes arsacides à Séleucie du Tigre (Tyché de Séleucie/Apollon assis sur l'omphalos)³⁰ et pourraient également indiquer un processus identique de conquête³¹. Mais cette hypothèse reste fragile sans preuve supplémentaire. Des bronzes municipaux, émis vers 140 av. n. è., eux aussi frappés à Séleucie, appor-

²⁸ Capdetrey 2007, 365.

²⁹ Le Rider 1965, pl. LXXII et pl. VIII; Vardanyan 2001, 40. Voir Alram 1986, n° 429-446. Sur les monnaies d'Elymaïde, voir aussi Van't Haaf 2007.

³⁰ Le Rider 1965, 153 et Le Rider 1998, 14 et 82 pour le commentaire.

³¹ Le Rider 1965, 373.

tent d'autres indices³². Sur leur droit, se trouve une tête de Tyché couronnée de tours et sur le revers on distingue un trépied. Ces monnaies municipales ont vu le jour à la demande des citoyens de Séleucie du Tigre, comme le prouve la légende encadrant le trépied³³. Il s'agit d'une attestation évidente de l'autonomie accordée par les Arsacides à Séleucie, et ce pour de nombreuses années. Cette autonomie semble encore plus prononcée qu'à Suse sans que cette dernière ne soit dénuée de certains avantages, en particulier avec le maintien des principales institutions³⁴. Cela n'éclaire pas directement la manière dont les Arsacides ont pris ces villes, mais il y a là de quoi se poser des questions quant aux raisons pour lesquelles les Arsacides ont laissé autant de libertés. Un accord entre les cités et le pouvoir central ne peut donc être exclu.

L'absence de drachmes/tétradrachmes d'argent frappés alors à Suse par les Arsacides est aussi remarquable, car elle tranche avec les pratiques enregistrées par exemple à Séleucie du Tigre juste après que cette cité ne tombe dans les mains parthes. Les monnaies d'argent témoignent de la mainmise véritable du pouvoir arsacide sur la cité tout en laissant cette part d'autonomie évoquée plus haut, leur absence à Suse tendrait à prouver que la situation fut quelque peu différente. Or entre 138 et 132 av. n. è., l'usurpateur Tigraios fait frapper, non seulement des bronzes mais aussi des monnaies d'argent dans l'atelier susien³⁵. Preuve que Mithridate n'a pas souhaité (pu ?) disposer de l'atelier de Suse à sa guise, ou du moins n'a pas profondément bouleversé les usages, comme en témoigne par exemple l'utilisation du portrait de face³⁶. Des négociations ont peut-être joué un rôle en ce sens, avec une affirmation limitée du contrôle arsacide qui ne passe alors pas par des frappes monétaires autres que celles d'unités de bronze. Dans cette perspective, Tigraios a, quant à lui, voulu montrer son autorité sur la cité de manière plus franche, à l'instar de ce que réalise Mithridate à Séleucie après la première série de bronzes.

Enfin, revenons sur la question de la sincérité arsacide face à l'utilisation de ces divinités grecques sur les premières monnaies susiennes de Mithridate I^{er}. Cela correspond-il à une démarche culturelle sincère, à un acte politique bien pensé, ou peut-être un peu des deux ? Avec cette interrogation, c'est tout le dossier du philhellénisme arsacide qui mériterait d'être ouvert. Dans ce cas précis des bronzes initiaux arsacides à Suse, la négociation supposée a probablement empêché Mithridate de faire autrement que de conserver la représentation de divinités communes pour les Grecs. L'apparition d'Apollon aux côtés de

³² Vardanyan 2001, 52.

³³ Le Rider 1998, 82; Vardanyan 2001, 64, fig. 4.

³⁴ Comme à Babylone par exemple: Clancier 2007, 60.

³⁵ Alam 1986, n° 447–453. Schuol 2000, 273.

³⁶ Le Rider 1965, 360.

l'Arsacide revêt de surcroît un caractère politique symboliquement fort. Mais il ne faut pas se contenter de cette vision réductrice, et croire que les Arsacides étaient détachés de toute forme honnête de philhellénisme³⁷, avant même que Mithridate ne se dise philhellène sur ses monnaies³⁸. Depuis les débuts de la dynastie, les rois parthes sont plus ou moins imprégnés de culture grecque, et ils font preuve d'un certain savoir-faire en la mettant sagement au service de leur idéologie royale³⁹. Autrement dit, il s'agit bien ici d'un geste politique mais dont la teneur culturelle n'est pas anodine.

* * *

Nous l'avons indiqué en introduction, cette contribution n'a pas la prétention d'apporter des réponses sûres quant à la prise de Suse par les Arsacides. Il y a cependant quelques éléments qui doivent remettre en question la manière dont on saisit la conquête arsacide, au-delà même du seul Mithridate I^{er} et de Suse. Les Parthes ne sont pas les guerriers farouches, culturellement insignifiants, assoiffés de terres et de richesses ainsi décrits pendant si longtemps dans les études modernes. Les rois arsacides sont des conquérants politiquement aguerris, jouant fort bien des ficelles de la diplomatie comme des ressources de la stratégie militaire, perception que J. Wolski a ardemment défendue tout au long de sa carrière⁴⁰.

Bibliographie

- Alram, M. 1986: *Nomina Propria Iranica In Nummis. Materialgrundlagen zu den iranischen Personennamen auf antiken Münzen* (Iranisches Personennamenbuch, Bd. IV), Vienne.
- Assar, G.R.F. 2004-5: 'History and Coinage of Elymais during 150/149-122/121 BC' *Nāme-ye Irān-e Bāstān* 4/2, 27-91.
- Assar, G.R.F. 2006: 'A revised Parthian Chronology of the Period 165-91 BC' *Electrum* 11, 87-158.
- Bernard P. 1994: 'L'Asie centrale et l'empire séleucide' *Topoi* 4, 473-511.
- Boillet, P.-Y. 2009: *Ecbatane et la Médie d'Alexandre aux Arsacides (c. 331a.C - c.224 p.C). Histoire monétaire et économique*. Thèse de doctorat de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3.
- Bourcharlat, R. 1985: 'Suse, marché agricole ou relais du grand commerce. Suse et la Susiane à l'époque des grands empires' *Paléorient* 11/2, 71-81.
- Bourcharlat, R. 1998: 'A la recherche d'Ecbatane sur le Tepe Hegmataneh' *Iranica Antiqua* 33, 173-186.

³⁷ Vardanyan 2001, 107; Hackl, Jacobs, Weber (éds.), 2010 (1), 132.

³⁸ Curtis 2007, 11; Dabrowa 2008, 27.

³⁹ Muccioli 2009, 91.

⁴⁰ Sur Mithridate I^{er}, voir les remarques de Wolski 1993, 99.

- Capdetrey, L. 2007: *Le pouvoir séleucide. Territoire, administration, finances d'un royaume hellénistique (312–129 av. n. è.)*, Rennes.
- Chaumont, M.L. 1973: 'Etudes d'histoire parthe. II. Capitales et résidences des premiers arsacides (III^e-I^{er} s. av. J.-C.)' *Syria* 50, 197–222.
- Clancier, P. 2007: 'La Babylonie hellénistique. Aperçu d'histoire politique et culturelle' *Topoi* 15, 21–74.
- Curtis, V.S. 2007: 'The Iranian Revival in the Parthian Period' in V.S. Curtis, S. Stewart (eds.), *The Age of the Parthians*, Londres, 7–25.
- Dabrowa, E. 2006: 'The Conquests of Mithradates I and the Numismatic Evidence' *Parthica* 8, 37–40.
- Dabrowa, E. 2008: 'The political propaganda of the first Arsacids and its targets (from Arsaces I to Mithradates II)' *Parthica* 10, 25–30.
- Gaslain, J. 2011a: 'Quelques remarques sur la politique impériale des Parthes Arsacides et la prise d'Europos-Doura' in P. Leriche, S. de Pontbriand, G. Coqueugniot (éds.) *Europos-Doura Etudes*, VI. (sous presse)
- Gaslain, J. 2011b: 'Éléments de réflexion sur la conquête et l'occupation arsacides de la Mésopotamie (II^e siècle av. n. è.)' *Parthica* 12, 87–94. (sous presse)
- Gaslain, J., Maleuvre, J.-Y. 2006: 'Auguste et les Arsacides, ou le prix des enseignes' *Parthica* 8, 169–194.
- Hackl U., Jacobs B., Weber D. (éds.) 2010: *Quellen zur Geschichte des Partherreiches. Textsammlung mit Übersetzungen und Kommentaren* (Volumes 1, 2, 3), Göttingen.
- Hauser, S.R., Tucker, D.J. 2009: 'The Final Onslaught. The Sasanian Siege of Hatra' *ZORA*, 2, 106–139.
- Leriche, P., de Pontbriand, S., Coqueugniot, G. (éds.) 2011: *Europos-Doura Etudes*, vol. 6. (sous presse).
- Le Rider, G. 1965: *Suse sous les Séleucides et les Parthes*, Paris.
- Le Rider, G. 1998: *Séleucie du Tigre: les monnaies séleucides et parthes* (Monografie di Mesopotamia VI), Florence.
- Martinez-Sève, L. 2002: *Les figurines de Suse. De l'époque néo-élamite à l'époque sassanide (I–II)*, Paris.
- Mørholm, O. 1965: 'A Greek Coin Hoard from Susiana' *Acta Archaeologica* 36, 127–156.
- Muccioli, F. 2009: 'Il problema del culto del sovrano nella regalità arsacide: appunti per una discussione' *Electrum* 15, 83–104.
- Olbrycht, M.J. 2010: 'Mithradates I of Parthia and His Conquests up to 141 B.C.' in E. Dabrowa et al. (eds.), *Hortus Historiae. Studies in Honour of Professor Józef Wolski on the 100th Anniversary of his Birthday*, Kraków, 229–245.
- Potts, D.T. 1999: *The Archaeology of Elam*, Cambridge.
- Sachs, A.J., Hunger, H. 1996: *Astronomical Diaries and Related texts from Babylonia, vol. III, Diaries from 164 B.C. to 61 B.C. Texts*, Vienne.
- Schuol, M. 2000: *Die Charakene. Ein mesopotamisches Königreich in hellenistisch-partischer Zeit*, Stuttgart.
- Sinisi, F. 2008: 'Tyche in Parthia: the Image of the Goddess on Arsacid Tetradrachms' *Numismatische Zeitschrift 116/117, Festschrift für Günther Dembski*, Vienne, 231–248.
- Van't Haaf, P.A. 2007: *Catalogue of Elymaean Coinage, Ca. 147 B.C. – A.D. 228*, Lancaster.
- Vardanyan, R. 2001: 'Tendenze culturali e ideologiche nell'impero partico riflesse dalla monetazione' *Parthica* 3, 25–123.
- Will, E. 2003³: *Histoire politique du monde hellénistique*, Paris.
- Wolski, J. 1993: *L'empire des Arsacides*, Louvain.

Abstract

Mithridates I and Susa

During the reign of Mithradates I (165–132 B.C.), the Arsacid kingdom became a great empire, after its conquests in Central Asia, Media, Mesopotamia and part of Iran. This expansion had only been possible because the Arsacid king paid much attention to the method used to lay hands, either militarily or diplomatically, on the cities of these territories. The seizure of Susa offers a good illustration of this point.

Jérôme Gaslain

Membre du laboratoire AURORHE

«Archéologie Urbaine de l'Orient Hellénisé».

UMR 8546-9 (CNRS-ENS), 45, rue d'Ulm, 75005 Paris.

France

jerome.gaslain@wanadoo.fr